



65 boulevard Bessières 75017 PARIS

☎ : 08-71-71-38-93 (tarif local ou gratuit abonnés FREE)

✉ : [lejardinbessieres@free.fr](mailto:lejardinbessieres@free.fr)

Site : <http://lejardinbessieres.free.fr/>

Courrier réponse de la  
Division des Etudes et  
Contrôle des Nuisances

Date : Lundi 16 mars 2009

# ANTENNES RELAIS

Sur nos toitures.

L'amicale des locataires, souhaitant faire part à la Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement des nuisances occasionnées par les antennes relais situées sur nos toitures, nous avons écrit un courrier à Mme Brigitte KUSTER (mairie de Paris 17<sup>ème</sup>).

Voici les réponses sur fond grisé que nous avons obtenues de la Division des Etudes et Contrôle des Nuisances :

Par courrier du 31 décembre 2008, vous avez souhaité nous faire part en tant que président de l'amicale des locataires, le jardin Bessières, des plaintes émises par les locataires à propos des antennes relais de téléphonie mobile installées sur l'immeuble au 65 boulevard Bessières à Paris 17<sup>ème</sup>.

Je vous prie de trouver ci-joint les éléments de réponse que je peux vous apporter :

L'opérateur SFR présent sur le toit terrasse de votre immeuble au 65 boulevard Bessières a déposé un dossier d'intégration paysagère et environnementale le 28 novembre 2007 et a obtenu les autorisations nécessaires à ses travaux. Cette intégration afin de diminuer l'incidence visuelle consiste à remplacer les 6 antennes existantes (3 antennes 900 MHz et 3 antennes bibandes 1800MHz-UMTS) par 3 antennes tribandes (900MHz-1800MHz-UMTS) dans une fausse cheminée en résine et sur un nouveau mât. L'information a été faite le 14 décembre 2007 à la mairie d'arrondissement qui a émis un avis favorable le 2 janvier 2008. L'accord a été donné le 3 janvier 2008.

**FAUX** : une cheminée avec un nombre inconnu d'antennes relais a bien été réalisée, mais d'autres antennes relais ont été déplacées et sont visibles côté cour (voir photographie ci-dessous).

Dans ce courrier, il n'apparaît aucun accord de notre bailleur France Habitation, qui est propriétaire de nos immeubles ? Malgré un cas de conflit identité, avec une pétition contre les antennes relais ayant obtenu 75 signatures, envoyée le 20/06/2008 à M. Pascal VAN LAETHEM (directeur de France Habitation), M. Bertrand DELANOE (mairie de Paris), Mme. Brigitte KUSTER (mairie Paris 17<sup>ème</sup>), et les réunions faites avec les responsables de France Habitation, nous n'avons jamais eu d'information sur d'éventuels prévisions de travaux en toiture ? Pourquoi SFR a effectué ces travaux d'intégration paysagère des antennes relais de téléphonie mobile, qui ne sont obligatoire que depuis le 28/04/2004 pour toute nouvelle pose d'antennes relais ?





**Techniques interdites depuis avril 2004 :**

**Antennes « nues » en bordure de terrasse et inclinées avec tilt mécanique sur un mât avec 2 bracons.**

Antennes relais déplacé par SFR au 65 bd Bessières, côté cours.

Concernant les nuisances sonores nocturnes, vous trouverez ci dessous les dernières informations recueillies auprès de l'opérateur pour ses interventions récentes :

- 12 novembre 2008 (11h28 -18h00) : maintenance préventive de sécurité
- 25 novembre 2008 (11h00- 12h00) : maintenance préventive des baies
- 27 janvier 2009 (11h23-11h55) : intervention corrective.

De plus, comme cela vous l'avait été déjà précisé, les interventions nocturnes de SFR ne pouvaient se concevoir que dans une situation d'extrême urgence ou de risque important

**FAUX : des interventions sont effectuées régulièrement de nuit, sans situation d'extrême urgence ou risque important.**

Pour exemple, dans les nuits du 12 et 13/06/2008 des interventions ont été réalisées, alors que le 13/06/2008 de jour, personne n'est venu travailler ?

Je suis intervenu avec un locataire, le 13/06/2008 à 23h30 pour faire descendre l'agent de chez GRANIOU (intervenant seul et sans harnais), celui-ci s'est excusé et a promis de ne plus revenir après 21 heures, sauf en cas d'urgence (une plainte a été déposée le 14/06/2008 au commissariat de Paris 17<sup>ème</sup>).

Je pense que les interventions sont plutôt réalisées de nuit, car les antennes relais sont moins sollicitées pour la téléphonie mobile. Ces agents qui sont payés à la tâche et travaillent sur nos toitures, ne prennent pas en compte la pénibilité occasionnée par les travaux nocturnes vis à vis des locataires qui habitent sous ces antennes relais et des risques encourus à travailler sans harnais de sécurité.

Nous vous avons parlé des nuisances nocturnes occasionnées par le bruit des antennes relais lors de période de grand vent, pourquoi aucune réponse n'est apportée pour ce problème ?



En ce qui concerne les modalités de la concertation avec les riverains, cette concertation peut être organisée à l'initiative de la mairie d'arrondissement qui invite le plus souvent l'opérateur ou, en cas de conflit local identifié, être demandée par la présidente de la Commission de Concertation de Téléphonie Mobile à l'opérateur. Dans le cas présent, la charte de Paris a été respectée.

**FAUX** : comme il est écrit sur la 1<sup>ère</sup> page, il a été réalisé une pétition avec 75 signatures, pour obtenir une garantie d'innocuité sanitaire ou la dépose totale des antennes relais, suite aux problèmes de santé de plusieurs locataires. Cette pétition a été envoyée aux mairies de Paris et Paris 17<sup>ème</sup> le 20/06/2008, ce qui s'appelle une « cas de conflit local identifié ».

Une concertation des riverains aurait dû être organisée avant toute réalisation de travaux ou modification des antennes relais du 65 boulevard Bessières. De ce fait, il y a eu violation de la charte de Paris.

Concernant l'arbre, il a été procédé à son abattage non pas pour faciliter une intervention de l'opérateur SFR sur les antennes-relais de l'immeuble au 65 boulevard Bessières mais pour préserver la sécurité du public. Cet arbre, qui était dans un état de dépérissement irréversible, sera remplacé au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2009 par un jeune platane de circonférence 25/30 cm.



**FAUX** : l'arbre ne présentait aucun état de dépérissement, contrairement à d'autres arbres situés sur le boulevard Bessières.

Ci-contre la souche ne présente aucun signe de dépérissement (photographie prise par temps de pluie, d'où la couleur marron foncée au centre du tronc).

On peut constater que le hasard fait bien les choses, avec l'abatage de l'arbre une semaine avant l'opération de grutage SFR !



*Le président de l'amicale des locataires*

